

CONVOCATION DU 23 MARS 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2017-003 du 16 février 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune a décidé d'adhérer à l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires »

Vu l'article 9 des statuts de l'agence Cher ingénierie des territoires portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de la commune d'Uzay Le Venon à l'issue des élections de mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'Uzay Le Venon



Désigne Monsieur Philippe COUSIN comme délégué titulaire pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires »

Désigne Madame Christel LEBLANC comme déléguée suppléante pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires »

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 1^{er} avril 2026

DCM 202610

Désignation des
délégués au
CIT (Cher
Ingénierie des
Territoires)

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoints :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**

Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON

Excusé :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à Ph. COUSIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCAION DU 23 MARS 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Le Maire expose :

Le Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18

Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de notre/nos délégué(s) qui représentera/représenteront notre commune au sein du **Comité syndical du SDE18**.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18

Selon l'**article 18 des statuts modifiés du SDE18**, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de la collectivité :

- **Moins de 5 000 habitants** : 1 délégué titulaire.
- **De 5 000 à 20 000 habitants** : 2 délégués titulaires.
- **Plus de 20 000 habitants** : 3 délégués titulaires.
- *Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.*

Compte tenu de la population de notre collectivité, il vous est proposé de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du conseil municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 1° alinéa 2 du CGCT.

DCM 202611

Désignation des délégués au SDE 18 (Syndicat départemental d'énergie du Cher)

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**
Nombre de membres en exercice **11**

Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoins :

Pascal LECOURT

Christel LEBLANC

Conseillers

municipaux

Françoise BONILLO

Gilles CHANTRIER

Delphine COURTOT

Marie-Cécile DA SILVA

Johny HURIAUX

Pascale IGORRA

Elodie PHILIPPON

Excusé :

Baptiste BROGNIART

(pouvoir à Ph.COUSIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidat aux postes de vice-présidents lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévu par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ; Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 ;

Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;

Il est demandé au membre du conseil municipal de procéder à la désignation pour le délégué titulaire et le délégué suppléant

Après discussion, et à l'unanimité, Mr Philippe COUSIN est proclamé délégué titulaire, Mr Gilles CHANTRIER est proclamé délégué suppléant.

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Déposé
à la sous-Préfecture

le: 01 AVR. 2026



CONVOCATION DU 23 MARS 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article 22(I 4°) du code des marchés publics prévoyant que la commission d'appels d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, précisant que le Maire est président de droit de la CAO.

Le Conseil municipal désigne des membres devant composer la commission d'appels d'offres à caractère permanent.

-Christel LEBLANC, Pascale IGORRA, Elodie PHILIPPON sont désignées membres titulaires.

-Delphine COURTOT, Pascal LECOURT, Françoise BONILLO sont désignés membres suppléants.

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Déposé
à la sous-Préfecture

le: 01 AVR. 2026



DCM 202612

Désignation des membres de la CAO (commission d'appels d'offres)

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**
Nombre de membres en exercice **11**
Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoints :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers municipaux

Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON

Excusé :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à Ph. COUSIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCAION DU 23 MARS 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Considérant qu'il est de la compétence du conseil municipal de fixer le nombre de membres du CCAS et de la compétence de M. Le Maire (Membre de droit et Président du CCAS de par son statut de Maire) de nommer les personnes extérieures par arrêté.

Considérant qu'il convient de désigner un nombre égal de conseillers municipaux membres du CCAS et de membres extérieurs au conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer à 8 (4 membres du conseil et 4 membres extérieurs) le nombre de membres du CCAS
- **Elit** : *Delphine COURTOT
*Pascale IGORRA
*Christel LEBLANC
*Elodie PHILIPPON

Comme conseillers municipaux élus en tant que membres du CCAS

Monsieur le Maire prendra un arrêté de désignation des membres extérieurs au conseil qui siégeront au CCAS.

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2026

Le Maire, Philippe COUSIN



La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Déposé
à la sous-Préfecture

le: 01 AVR. 2026



DCM 202613

DCM 202613

Désignation des
membres du
conseil au
CCAS(Centre
Communal
d'Actions
Sociales)

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoints :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

Conseillers

municipaux
Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON

Excusé :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à Ph.COUSIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

CONVOCATION DU 23 MARS 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les délégués représentant au CNAS (Centre National d'Actions Sociales)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Mme Christel LEBLANC, 2^{ème} Adjointe, en qualité de déléguée élue.
- Désigne Mme Stéphanie LAFOSSE(RICHARD), Secrétaire de Mairie, en qualité de représentante du personnel.

Elles seront chargées notamment de participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Déposé
à la sous-Préfecture

le: 01 AVR. 2026



DCM 202614

Désignation des
délégués locaux
au CNAS(Centre
National
d'Actions
Sociales)

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération 11

Présents :

Maire :

Philippe COUSIN

Adjoints :

Pascal LECOURT
Christel LEBLANC

**Conseillers
municipaux**

Françoise BONILLO
Gilles CHANTRIER
Delphine COURTOT
Marie-Cécile DA SILVA
Johny HURIAUX
Pascale IGORRA
Elodie PHILIPPON

Excusé :

Baptiste BROGNIART
(pouvoir à Ph.COUSIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 23 MARS 2026
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
 SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Philippe COUSIN, Maire.

A l'issue des différents procès- verbaux de désignation, ou suite aux différentes élections, sont donc nommés à l'unanimité :

| EPCI SYNDICATS Ets PUBLICS | DELEGUES | |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| | <u>Titulaires</u> | <u>Suppléants</u> |
| CDC ABC | Philippe COUSIN | Pascal LECOURT |
| PBSA | Philippe COUSIN | Pascal LECOURT |
| SDE18 | Philippe COUSIN | Gilles CHANTRIER |
| SMEACL | Elodie PHILIPPON | Françoise BONILLO |
| SIRS | Christel LEBLANC | Pascale IGORRA |
| SICGC | Philippe COUSIN | Delphine COURTOT |
| SIAB3A | Johny HURIAUX | Marie-Cécile DA SILVA |
| CNAS | Christel LEBLANC | ----- |
| CIT | Philippe COUSIN | Christel LEBLANC |
| SDIS | Johny HURIAUX | Delphine COURTOT |
| Référent Défense | Pascale IGORRA | Pascal LECOURT |

Monsieur le Maire propose ensuite la mise en place et la composition des commissions communales suivantes :

| DESIGNATION | Membres du conseil municipal |
|--|------------------------------|
| FINANCES-BUDGET | Tout le Conseil Municipal |
| BATIMENTS TRAVAUX PROJETS | Tout le Conseil Municipal |
| FETES CEREMONIES | Tout le Conseil Municipal |

DCM 202615

Désignation des délégués aux commissions communales

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**
 Nombre de membres en exercice **11**
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

Présents :

Maire :
 Philippe COUSIN

Adjoints :
 Pascal LECOURT
 Christel LEBLANC

Conseillers municipaux
 Françoise BONILLO
 Gilles CHANTRIER
 Delphine COURTOT
 Marie-Cécile DA SILVA
 Johny HURIAUX
 Pascale IGORRA
 Elodie PHILIPPON

Excusé :
 Baptiste BROGNIART
 (pouvoir à Ph.COUSIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

| | |
|--|--|
| ECOLE ET ENTENTE SCOLAIRE | Philippe COUSIN (titulaire) Pascal LECOURT (suppléant) |
| APPELS D'OFFRES | Philippe COUSIN (membre de droit) Christel LEBLANC (titulaire) Pascale IGORRA (titulaire) Elodie PHILIPPON (titulaire) Pascal LECOURT (suppléant) Delphine COURTOT (suppléante) Françoise BONILLO (suppléante) |
| INFORMATION COMMUNICATION | Gilles CHANTRIER Delphine COURTOT Philippe COUSIN Pascale IGORRA Christel LEBLANC Françoise BONILLO Elodie PHILIPPON Baptiste BROGNIART |
| CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES | Philippe COUSIN (Président de droit) Delphine COURTOT Pascale IGORRA Christel LEBLANC Elodie PHILIPPON Sylvie GORISSEN Patricia LANDUYT Elodie BERNARDON Colette RAVARD |
| EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE | Tout le Conseil Municipal |
| COMMISSION DES FORETS | Pascal LECOURT Baptiste BROGNIART |

Pour extrait certifié conforme, le 31 mars 2026

Le Maire, Philippe COUSIN

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Déposé
à la sous-Préfecture

le: 01 AVR. 2026



Diffusion sur le site internet de la commune le 1^{er} avril 2026